

ABONNEMENT.

Saumur: En an. 30 fr. Six mois 16 Tros mois 9

Poste:

En an. 35 fr. Six mois 18 Tros mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20c Réclames, 30c Faits divers, 15c

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

7 Septembre 1883.

APRÈS LES FUNÉRAILLES.

L'incident qui s'est produit aux obsèques de M. le comte de Chambord est l'objet des commentaires de toute la presse. Les attaques violentes des organes républicains contre le chef actuel de la Maison de France témoignent de leur inquiétude et ils sentent combien ils sont menacés par l'union des monarchistes.

Quelques journaux républicains reconnaissent que l'incident de Goritz n'est pas de nature à détruire les espérances royalistes, pas plus qu'à diviser le parti national monarchique.

L'Union publie en tête de ses colonnes l'adhésion suivante:

« Plusieurs journaux, commentant l'attitude de l'Union, ont essayé d'interpréter au gré de leurs désirs contradictoires la réserve qui nous était imposée par le respect des plus hautes convenances.

» L'Union reste fidèle au principe de l'hérédité monarchique. Ce principe, que M. le comte de Chambord personnifiait avec tant de grandeur, constitue M. le comte de Paris héritier légitime de la couronne, qui, de par le Droit national, appartient au chef de la Maison de France.

L'ATTITUDE DE DON CARLOS.

S. A. R. l'Infant don Carlos, à qui on avait prêté des intentions contre lesquelles l'unanimité des Royalistes français aurait protesté, vient d'adresser à M. Nocedal la lettre suivante où il affirme son attachement à l'Espagne:

« Mon cher Nocedal,

» Nous venons de rendre les honneurs suprêmes à mon oncle bien-aimé, et la

» religieuse cérémonie s'achève dans la douleur et le recueillement de tous.

» Je n'ai jamais senti plus vivement que dans cette cruelle journée la force des liens indissolubles qui m'attachent à ma chère Espagne. C'est à elle seule que j'appartiens, et je lui appartiendrai toujours.

» Ton affectionné,

» CARLOS.

» Goritz, le 3 septembre 1883. »

Cette lettre loyale mettra fin, nous l'espérons, aux ridicules inventions de la presse républicaine sur les prétendues intrigues de M. le duc de Madrid et sur la scission imaginaire des royalistes.

La plupart des journaux s'occupent de l'incident relatif à la question de préséance soulevée à Frohsdorf au sujet des funérailles de M. le comte de Chambord.

Le Soleil fait les réflexions suivantes:

« Les funérailles qui ont été célébrées à Goritz ne sont pas les funérailles d'un prince espagnol ou italien.

» Si M. le comte de Paris avait consenti à suivre, derrière le duc de Madrid et le duc de Parme, la dépouille mortelle du dernier représentant de la branche aînée des Bourbons de France, la France monarchique aurait été atteinte dans sa personne.

» M. le comte de Paris a rempli vis-à-vis du comte de Chambord tous ses devoirs de parent. Il lui restait à remplir ses devoirs de prince français. C'est ce qu'il a fait. »

On affirme que quelques députés ont fait de pressantes démarches auprès de M. Ferry pour obtenir le bannissement du comte de Paris.

LE TESTAMENT DU ROI.

On communique à la presse royaliste les renseignements suivants sur le testament du Roi:

Par ses dernières volontés, qui sont da-

tées du 4 juin, Monseigneur lègue 500,000 francs à l'Œuvre de la Propagation de la Foi, 400,000 fr. à chacune de ses nièces, 400,000 fr. aux pauvres de Paris, 450,000 francs à la maison des Franciscains de Goritz; enfin les deux tiers de sa fortune au duc de Parme et l'autre tiers au duc de Bardi.

Chacun des serviteurs est inscrit pour un legs magnifique.

Madame est instituée usufruitière générale.

LE CHATEAU DE CHAMBORD.

On attend maintenant avec impatience la divulgation du testament de M. le comte de Chambord, sur lequel plane depuis près de quinze jours un certain mystère que la curiosité publique voudrait voir éclairci.

En dehors des dispositions politiques, dont l'absence totale étonnerait un peu, on se demande notamment quelle destination va recevoir le domaine de Chambord.

Ce château et cette terre, en effet, ne sont pas une propriété de famille, venue par héritage aux mains du petit-fils de Charles X. C'est la France qui les lui avait donnés par une souscription nationale, et on suppose avec raison qu'il aura voulu les rendre à la France sous une forme digne de son grand cœur.

Que l'auguste défunt ait disposé de ses biens particuliers en faveur de ses parents préférés, nul n'y trouvera à redire; mais la France, qui a jadis racheté Chambord pour l'offrir à l'héritier de la couronne, aimerait à voir ce domaine historique, qui a été pendant trois siècles une habitation royale, garder un caractère national en rapport avec son glorieux passé.

La souscription qui l'a sauvé de la bande noire, et qui produisit 4,480,000 fr., représentait toutes les classes sociales, et il est assez piquant de constater aujourd'hui que la petite ville d'Eu y figure pour une cotisation généreuse.

L'intérêt qui s'attache aux nouvelles destinées de ce château célèbre est celui de sa conservation. C'est le plus beau spécimen de

l'architecture de la Renaissance que possède notre pays, et, à ce point de vue, il n'est pas du tout indifférent de savoir dans quelles mains il va passer.

Chronique générale.

La Gazette de l'Allemagne du Nord a peu mitigé son langage:

« Si l'on voulait, dit-elle, apprécier, en se basant sur les faits, la politique allemande depuis la dernière guerre, on ne pourrait constater au contraire qu'une chose, c'est l'attitude bienveillante que l'Allemagne a observée et qu'elle observera encore dans l'avenir à l'égard de la France, partout où l'on verra les intérêts français se mouvoir dans une sphère légitime.

» L'Allemagne, en face de la France, ne revendique pas autre chose que le maintien de la paix de Francfort fondée sur le droit des gens. Le respect loyal et réciproque de ces bases est de nature à garantir entre les deux Etats voisins les meilleures relations de paix.

» Les nages passagers qui peuvent se produire dans les dispositions réciproques ne doivent uniquement et exclusivement leur origine qu'à la tendance de certains organes français à représenter le traité de Francfort comme une chose provisoire.

» Il ne dépend donc que de la France de donner à ses relations avec l'Allemagne le caractère le plus amical. Que si, par contre, la France entreprend, soit seule, soit avec le concours d'une demi-douzaine d'alliés, de modifier la situation de droit actuel, l'Allemagne n'en tiendra jamais compte.

» En tout état de cause, il ne lui resterait dès lors que le parti de tenir ferme jusqu'au dernier homme.

» La nation française ne rencontre nulle part la rivalité des Allemands, l'ambition de l'Allemagne se borne à maintenir son bon droit. Tous les hommes d'Etat français, depuis la paix de Francfort, peuvent attester

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La majorité de M^{lle} Bridot

— Je savais bien que mon ami Bob était un chien d'esprit! s'écria Jacquemart. Allons, Bob! Allons!... en chasse!... Il s'agit de retrouver ta maîtresse, Bob! hurrah! guide-nous... conduis-nous!

L'épagneul semblait avoir compris. Déjà il se mettait en chemin, donnant de temps en temps de la voix, mais maintenant dédaigneux du sol et le nez au vent.

— C'est évident, dit Vauquelin; ils l'auront fait monter dans une voiture, et la trace des roues suffirait à nous guider. Mais grâce à Bob, nous pouvons aller plus vite. Henriette, il faut attendre ici, qu'on l'amène un cheval, etc...

— Non! s'écria-t-elle, il s'agit de ma fille! j'aurai la force, je vous suivrai!

Le groom resta seul en arrière, afin d'indiquer le chemin qu'on avait pris.

Au bout d'une demi-heure environ, dans une sorte d'impasse où le chemin tournait brusquement, on retrouva le véhicule caché derrière une meule de fagots.

— C'est la carriole de Bouquaille, dit Raymond,

et les chevaux sont tournés vers le chemin qui conduit à sa ferme. C'est étrange.

— Fausse piste! s'écria Jacquemart. Voici Bob qui rebrousse chemin vers la droite, à travers la forêt. Aie! aie! aie! voici que nous piquons tout droit dans les houx et les ronces!... Un sentier! corbleu! ce doit être cela. Tayaut! tayaut! nous y sommes!

Raymond et Vauquelin le suivaient de près, chacun tenant un falot dont ils éclairaient le chemin.

— Tenez! dit l'avocat, voici de nouveau ces mêmes empreintes que nous avons remarquées là-bas... de gros souliers à clous... des espèces de chaussures sans semelles...

— Et là! là! s'écria tout à coup l'artiste; la bottine de Thérèse qui reparait. Mais comment...

— Elle aura préféré les suivre plutôt que de se sentir portée, touchée par eux! expliqua Henriette éclairée par un sentiment naturel de pudeur.

On gravit un escarpement très-fourré; on redescendit dans un vallon complètement plongé dans les ténèbres; on remonta dans des taillis tellement épais qu'on avait l'air de naviguer à travers un océan de feuillage.

Tout à coup Jacquemart jeta un cri de désappointement.

Bob venait de rompre sa laisse et disparaissait avec une telle promptitude que c'eût été folie de vouloir le suivre.

Jacquemart était resté immobile. Ses compagnons le rejoignirent.

On commençait à tenir conseil lorsque; par bonheur, à la clarté de la lune, Jacquemart aperçut Bob qui, toujours courant, traversait une clairière où brillait un ruisseau sur les bords duquel étaient trois gigantesques peupliers.

Jacquemart se frappa le front, jeta un cri de joie: — Eureka! j'ai trouvé! je devine! je vois! Nous n'avons plus besoin de Bob maintenant, je puis le remplacer... Suivez-moi!... Aux ruines du vieux moulin! à l'étang du Mont-Saint-Jean!

Et, suivi de ses compagnons, il s'élança au pas de course.

Mais n'arriverait-il pas trop tard?

XI

Jacquemart ne se trompait pas, c'était bien à l'étang du Mont-Saint-Jean que Thérèse avait été conduite, dans les ruines du vieux moulin, par Bouquaille et Gorju.

Enfermée dans la pièce principale, durant plus d'une heure, elle avait attendu dans le silence et l'ombre.

La fenêtre était murée, sauf un étroit interstice par lequel elle put apercevoir un coin du ciel bleu, quelques arbres agités par le vent, la surface de l'étang argentée par la lune.

Pas d'autre bruit que le murmure de la forêt;

parfois un rejaillissement d'eau, lorsqu'il y tombait une branche morte ou quelque fruit mûr.

Enfin, sur la chaussée caillouteuse, retentit le pas d'un cheval.

Quelques instants plus tard, la porte se rouvrit.

Bouquaille parut le premier, portant une lanterne.

Celui-là, Thérèse le connaissait. Elle comprit, elle pardonna son regard haineux et triomphant; mais elle ne put se défendre de frissonner à l'aspect de Gorju, qu'elle ne connaissait pas encore et qui vint se placer à côté du seuil, un couteau dans la main.

Bonami parut le troisième. Pour Thérèse, c'était également un inconnu. Il était tiré à quatre épingles, habit noir, cravate blanche et bésicles d'or; on eût dit un notaire de province allant à quelque soirée de la sous-préfecture.

Sans rien dire, mais très-délicatement, il exhiba de sa poche deux jolis flambeaux Christophe, y mit deux bougies roses et les alluma avec des allumettes parfumées.

Cet excellent Bonami n'avait reculé devant aucun frais pour monter son dévouement avec luxe.

— Monsieur, lui dit Thérèse, puisque vous paraissez commander aux autres, me direz-vous enfin pourquoi ce guet-apens? que me veut-on?... répondez!

— Ce n'est pas moi qu'il faut interroger, mademoiselle, répondit très-poliment l'ex-avoué; voici la

que la politique extérieure française a constamment rencontré de la part de l'Allemagne la considération la plus bienveillante. On ne saurait prétendre en aucune façon que la politique française n'a pas de succès à son actif. Les résultats qu'elle a déjà obtenus devraient être pour elle un avertissement pressant d'avoir à chercher son développement national sur le terrain du droit et de la raison. »

Si la menace se dissimule sous un langage incolore qui vise à la bienveillance, elle ne disparaît pas.

M. CHALLEMEL-LACOUR ET LE PRINCE DE HOHENLOHE.

Le correspondant parisien du *Algin Handelsblad*, d'Amsterdam, prétend connaître la substance de l'entretien qui a eu lieu entre M. Challemeil-Lacour et le prince de Hohenlohe au sujet de l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

« L'ambassadeur d'Allemagne, dit le correspondant du journal hollandais, a fait remarquer que l'on avait attribué à tort une tendance hostile à l'article du journal officieux berlinois, que cependant cet article avait reçu la sanction officielle, sinon pour la forme, du moins quant au fond.

« Cette sanction avait été motivée par les attaques réitérées de la presse française.

« M. Challemeil-Lacour aurait répondu que la presse est libre et que le gouvernement ne pourrait pas en diriger la polémique. Dans le cas seulement où elle offenserait un souverain étranger, le gouvernement pourrait intervenir.

« Jusqu'alors cependant, un journaliste français ne s'est jamais permis d'offenser l'Empereur d'Allemagne.

« Le prince de Hohenlohe aurait répondu que le gouvernement allemand ne se plaint pas d'attaques personnelles contre l'Empereur, mais du ton de la polémique en général.

« Là-dessus M. Challemeil-Lacour aurait dit que le gouvernement ne pourrait influencer la presse, et qu'il n'inspirait aucun journal. L'ambassadeur reconnaît, du reste, que les journalistes allemands eux-mêmes vont souvent plus loin qu'il ne serait désirable.

« Le ministre des affaires étrangères aurait ensuite fait observer au prince de Hohenlohe que le ministère français possède toutes les chansons d'Arndt de Koerner, d'Immermann, de Herwegh et de Simrock, dans lesquelles on enseigne aux jeunes Allemands la haine contre la France, qui doit être, suivant eux, rayée de la carte des nations.

« Le gouvernement français n'a jamais songé à protester contre cela.

« Un article comme celui de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, aurait ajouté M. Challemeil-Lacour, n'est pas de nature à favoriser une entente que tous les hommes d'Etat raisonnables en Europe désireraient vivement. »

Un correspondant du *Parlement* fait dans ce journal un piquant et, nous le croyons, très-exact tableau de l'agitation à laquelle donne lieu en province l'application de la loi judiciaire. Dans chaque ville, dit-il, l'assaut est donné au tribunal; les uns l'attaquent; les autres le défendent; tous le déconsidèrent. Il y a comme un assaut de dénominations, dictées naturellement par les motifs les moins avouables.

M. le comte de Paris est rentré dans la soirée de mercredi au château d'Eu; M. le duc d'Aumale à Chantilly; les ducs de Nemours et d'Alençon sont allés à Cracovie; le duc de Chartres est reparti pour la Norvège.

Le roi d'Espagne, Alphonse XII, est arrivé, hier matin, à Paris, par le train de 5 heures 27 minutes, à la gare d'Orléans. Le séjour de S. M. Espagnole n'est que de 24 heures.

Il a été reçu par le roi François d'Assise, M. Fernan-Nunez, ambassadeur, accompagné du consul d'Espagne, de tout le personnel de l'ambassade, des attachés militaires, en costume officiel, et une députation de la colonie espagnole, résidant à Paris.

Le Président de la République s'était fait représenter par M. le général Pittié, et M. Camescasse, préfet de police, par M. Caubet, chef de la police municipale.

De Paris, le roi d'Espagne se rendra aujourd'hui à Munich, chez sa sœur, la princesse Poz, mariée au prince Ferdinand de Bavière. Il passera à Vienne, et de là il assistera aux grandes manœuvres militaires de Prusse.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Nous recevons les graves nouvelles suivantes :

« Le vice-roi Changs-Kin-Sing a déclaré que le traité de Hué ne serait jamais reconnu par les Chinois. Il convient que de nombreuses troupes sont concentrées sur la frontière du Tonkin, mais qu'elles n'ont reçu aucun ordre de la passer.

« Toutefois, un grand nombre de déserteurs sont allés grossir les rangs des Pavillons-Noirs.

« Les Chinois manœuvrent à l'Européenne et sont armés d'armes de précision. Les coolies qui travaillaient à bord des vaisseaux français ont tous abandonné les bâtiments. La guerre est considérée comme imminente par tous les résidents européens; les gazettes chinoises poussent d'ailleurs à la rupture des rapports avec la France.

« Les journaux anglais commentent brièvement l'incident franco-chinois. Ils disent que la France n'a qu'un parti à prendre, recourir aux bons offices de l'Angleterre. Ils ajoutent que l'intérêt de la République française exige qu'elle ne s'embarque pas dans une guerre avec la Chine qui ne peut que la faire brouiller avec ses meilleurs amis.

« La flotte anglaise en Chine va être renforcée. »

La nouvelle donnée avant-hier par la *Nouvelle Presse libre* de Vienne relativement à l'ultimatum dont serait porteur le marquis Tseng a été confirmée hier matin par le correspondant du *Standard* à Hong-Kong.

On signale en même temps la désertion en masse des Chinois employés à bord des navires français et dans les divers comptoirs français établis sur les côtes de la Chine.

Un fait grave :
Relativement à la menace de saisie des douanes chinoises, adressée par les autorités françaises, le gouvernement chinois a chargé son ambassadeur de rappeler que les douanes étaient pour la plupart affermées à des banquiers anglais.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — L'entrevue qui a eu lieu à Salzbourg entre le prince de Bismark et le comte Kalaoky suggère à la *Gazette de Magdebourg* les réflexions suivantes :

« Du côté de la Russie, M. de Bismark n'en est pas resté à des paroles. Aux articles officieux signalant les armements de la Russie sur notre frontière, il faut joindre la réponse faite dernièrement par le général de Tressow à la députation de Sonderbourg, réponse qui aura été remarquée à Saint-Petersbourg, et dans laquelle le chef des forces allemandes échelonnées sur les frontières russes a déclaré qu'une partie des garnisons du Schleswig-Holstein seraient réduites afin de renforcer d'autant plus les troupes chargées de la garde des frontières à l'est de l'empire.

« En prenant cette décision, le gouvernement a sagement agi, car, de fait, les deux souverains scandinaves renoncent peu à peu à leurs prétentions contre le nouvel état de choses créé en Allemagne; ils se sont rapprochés de l'Empereur. Il est donc permis de croire que la Russie et la France trouveront plus difficilement un appui armé en Danemark dans le cas d'une guerre contre l'Allemagne.

« Toute la politique extérieure de notre chancelier consiste évidemment à couper à ses ennemis les sources où ils pourraient, au besoin, augmenter leurs forces pour nous attaquer. L'Allemagne ne veut ni conquêtes, ni agrandissements; elle n'a pas l'intention d'humilier ses voisins, mais elle veut le maintien du *statu quo* chez elle, et comme conséquence le maintien de la paix européenne. »

On lit dans le *Tagblatt*, de Berlin :

« On nous affirme de bonne source que le voyage du ministre de la guerre, général Bronsart de Schellendorff, ne se rattache nullement à une question de chasse dans le Tyrol. On apprend de plus, de Strasbourg, que le feld-maréchal de Manteuffel s'est rendu à Gastein pour prendre les eaux.

« Le regard vigilant du chancelier est dirigé vers l'Orient comme vers l'Occident, et, s'il se fait renseigner par M. de Manteuffel sur la situation en Alsace-Lorraine, on comprend également qu'il attende avec un certain intérêt les rapports du ministre de la guerre sur la défense des frontières orientales.

« Il n'est pas pour cela nécessaire de penser que la « guerre soit en vue », mais il est certain que la situation mérite d'être prise en considération sérieuse.

« Quand, il y a quelques années, un point noir parut se montrer à l'horizon, c'est le bataillon des chemins de fer auquel on a fait savoir tout d'abord qu'il devait faire attention au moindre signe. Si cela n'a pas encore eu lieu jusqu'à présent, c'est que le danger n'est pas encore imminent du côté de l'Orient. »

ESPAGNE. — On lit dans la *Correspondencia* :

« Le conseil des ministres a approuvé, ce soir, sur la proposition du général Martinez-Campos, les termes d'une circulaire générale adressée à l'armée à l'occasion des incidents récents de Badojoz, Santo-Domingo de la Calzada et Seo de Urgel. Cette circulaire est suivie de quatre dispositions ainsi conçues :

« 1° Les généraux en chef, les capitaines généraux des districts et le commandant de Ceuta prendront les mesures nécessaires pour requérir l'application du § 5 de l'art. 32 de la loi constitutive de l'armée contre tout officier ayant commencé à faire partie de l'association républicaine ou de toute autre société secrète contraire à la mission de l'armée.

« 2° Si, dans le délai d'un mois, à partir de la publication de cet ordre royal, les officiers compromis n'ont pas fait appel à la clémence royale et témoigné de leur repentir par cette démarche, la procédure dont il s'agit sera ouverte contre eux.

« 3° Les sentences à intervenir seront soumises à l'examen du conseil supérieur de la guerre.

« 4° Les sergents affiliés à des sociétés secrètes ou à l'association républicaine devront, dans les huit jours, faire amende honorable, sinon ils seront rayés des cadres. »

EGYPTE. — On mande de Port-Saïd, 5 septembre :

« La quarantaine est supprimée. La circulation dans le canal est rétablie comme avant le commencement du choléra.

« Les troupes anglaises qui sont ici retournent au Caire. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 septembre.
La Bourse ouvre faible pour reprendre très-légèrement ensuite; cette amélioration est plus apparente que réelle, car l'inquiétude domine toujours le marché. La rente 4 1/2 0/0 1883, après 108.07 reprend à 108.30 pour fléchir de nouveau à 108.20 et terminer à 108.25. Le 3 0/0 cote 79.55 et 79.70.

La plupart des valeurs réactionnent. La Banque de Paris est plus faible à 995. Le Foncier se tient mieux à 1,290. Les Obligations Foncières Nouvelles maintiennent leur prix de la veille, 349.75. Dans sa séance hebdomadaire du 5 septembre, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 4,213,900 fr. de nouveaux prêts, dont 3,633,100 fr. en prêts fonciers et 580,800 fr. en prêts communaux. Tout le reste des valeurs est plus faible. Le marché se traîne péniblement, en attendant peut-être une réaction définitive.

Les chemins réagissent, le Lyon à 1,395, le Nord 1,850, l'Orléans 1,290, le Midi 1,150. Le Suez faiblit de 2,418 à 2,400 pour terminer à 2,412.50; la dernière recette est bien maigre: 80,000 fr.

Le Panama est immobile à 492.50; on va probablement tâcher de dépasser ces cours; nous craignons que ces efforts ne soient faits en pure perte, le marché est trop mal disposé pour cela. On dit que le syndicat des banquiers pour le placement des 600,000 Obligations Nouvelles de Panama, dont l'émission doit avoir lieu, paraît-il, le 3 octobre prochain, est définitivement constitué. Ce qui sera plus difficile à constituer, croyons-nous, c'est le syndicat des souscripteurs disposés à absorber la modeste quantité de 600,000 obligations. La situation générale est peu favorable au relèvement du marché, qui est indispensable pour le succès de cette opération. En dehors des préoccupations de politique extérieure, nous avons la situation budgétaire qui est loin d'être brillante. Les résultats du recouvrement des impôts indirects, en juillet seulement, font ressortir une diminution de près de 14 millions sur les évaluations budgétaires, et de 3 millions sur les recouvrements effectués pendant le même mois de l'année précédente.

Pas de changements sur les fonds étrangers:

personne qui s'est réservé l'honneur de tout vous apprendre.

A ces mots, il s'effaça, démasquant un quatrième complice qui paraissait des plus embarrassés de sa personne.

Thérèse ne put retenir un cri de stupéfaction.

— M. le marquis de Bayador!

— Qui vous demande un million de pardons pour la petite violence à laquelle vos rigueurs l'ont contraint d'avoir recours.

— Quoi! c'est vous qui...

— Oui... c'est-à-dire, non... pas tout à fait, balbutia l'hidalgo en cherchant à reprendre quelque assurance, c'est ce bon M. Bonami, qui, par dévouement...

L'ex-avoué salua.

Bayador poursuivit :

— Moi, j'aurais peut-être hésité. Mais j'avais promis carte blanche à monsieur... et maintenant que son audace a réussi, je serais un grand sot de renoncer au bénéfice d'une petite ruse galante qui me semble devoir assurer à tout jamais le bonheur de ma vie.

— Comment cela, monsieur?

— Vous comprenez bien maintenant que vous ne pouvez plus ne pas devenir marquise de Bayador.

— Moi! votre femme!

— Eh! sans doute. Voyons, raisonnons un peu. Comme vous ne me contraindrez pas à vous rele-

nir ici quelques jours, ce qui serait par trop héroïque, vous allez me donner votre parole de me suivre sans bruit, sans éclat. Ma voiture est à deux pas d'ici: elle nous conduit, par des chemins de traverse, dans une délicieuse villa que je possède à mi-route de Paris. De là, j'apprends tout à M. Vauquelin, qui, je le crois, désire ce mariage, et par conséquent ne saurait manquer d'en approuver les causes déterminantes; d'autant plus qu'au besoin je pourrais ébruiter cette petite excursion champêtre, et lui donner, aux yeux du monde, une apparence sentimentale que mon titre, mon âge et mes autres avantages personnels, il faut bien en convenir, ne rendraient nullement invraisemblable.

— Quoi! vous feriez cela?

— Dans le cas seulement où vous y contraindriez ma flamme. Daignez vous prêter de bonne grâce à la publication des bans, à la célébration du mariage, et tout ceci restera secret entre votre tuteur et nous.

— Mon tuteur! il ne vous a donc rien dit encore?

— Rien qui puisse alarmer mes plus chères espérances.

— Ah!

Une lueur venait de ranimer les grands yeux noirs de Thérèse; elle entrevoyait un espoir de salut.

— Eh bien? demanda Bayador, qui, tout or-

gueilleux de sa victoire, n'avait pu saisir ou comprendre ce jeu de physionomie.

Thérèse se garda bien d'en laisser deviner davantage, et, comme s'inclinant sous les fourches caudines, elle répondit :

— Eh bien... monsieur... puisque vous m'avez mis dans l'impossibilité d'un refus, puisque mon consentement est le moyen d'éviter un fâcheux scandale... ce consentement, je vous le donne.

— Entendons-nous bien! s'écria le marquis enchané. Vous me jurez de me suivre à l'autel dans le plus bref délai possible?

— Je vous jure que si ce mariage ne s'accomplit pas, ce n'est pas de mon côté que viendra le refus.

— Allons, mademoiselle, c'est comme si tous les obstacles y avaient déjà passé; car ce n'est pas moi qui...

— Qui sait?... Mais vous devez comprendre que j'ai hâte de quitter ce repaire... partons!

— Partons! s'empressa de consentir l'hidalgo, qui, tout en offrant le bras à la future marquise de Bayador, déjà se dirigeait vers la porte.

Mais Bouquaille et Gorju barrèrent soudainement la sortie, tandis que Bonami, leur digne patron, s'écriait :

— Halte-là! monsieur le marquis... on ne passe pas!

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Un de nos concitoyens, M. Paul Prouteau, de passage dans son pays natal, a voulu voir notre fameux collège de filles... modèle, dont il avait beaucoup entendu parler; il s'est donc rendu sur le chantier et en est revenu rempli de sombres pensées. Sous l'influence de cette fâcheuse impression, il a écrit les lignes suivantes à l'adresse de M. le Maire. Hélas! M. Prouteau est un républicain avéré; voilà qui ne va pas faire plaisir à notre maire! Mais notre honorable compatriote, dans les questions de clocher, de salubrité, de finances municipales, ne met pas d'esprit de parti.

Voici cette lettre :

A Monsieur le Maire de Saumur.

Monsieur,

Partout où m'appellent mes affaires ou mon plaisir, j'ai l'habitude d'observer et de dire ma pensée sur ce que je vois. Permettez-moi donc, étant allé visiter votre *Ecole supérieure de filles*, de vous communiquer mes impressions par la voie de la presse.

Cette école me paraît mal plantée, trop haut, et sans accès digne ni convenable. Elle a, de plus, l'inconvénient d'être exposée à des vents qui ne manqueront point de nuire à la santé des jeunes filles, d'autant que l'édifice ne me paraît susceptible ni d'arbres ni de jardins.

Si j'en crois, en effet, le plan dont on m'a parlé, sur une longueur de 112 mètres il serait élevé, à l'intérieur, deux bâtiments dorciés, qui donneraient trois cours et pas le plus petit jardin. Or, il est de règle hygiénique que la plus petite plantation, en absorbant l'azote, purifie l'atmosphère et procure à nos poumons l'air vital qui leur convient.

L'eau est un autre aliment, et quand j'ai demandé comment l'établissement en serait fourni, j'ai été obligé de constater avec douleur que le château d'eau de la Ville se trouvait en contre-bas des fondations mêmes de l'école. Or, l'eau est le premier besoin, des femmes surtout.

Comment voulez-vous alors que l'oxygène et l'hydrogène, ne remplissant point leur mission, la salubrité réponde à vos desirs et à ceux des parents et des élèves?

Autre observation.

Je crois savoir que le bas prix du terrain vous a séduit, 4 fr. 40 le mètre. Mais le terrain acheté, vous n'étiez pas tenu, je suppose, de vous placer sur le sommet de la butte, au-dessous des bassins de la Ville, et en butte aux vents mauvais. L'hygiène aurait dû vous enseigner le contraire.

Il n'est pas même jusqu'à la perspective qui ne prescrive un autre mode d'agir. De quel côté, en effet, voulez-vous que s'aperçoive votre édifice? Du côté de la rue du Petit-Mail il n'est pas visible, et du côté des Récollets, il fera piteuse mine.

Je ne suis point architecte, et de Paris surtout, mais étant donné le terrain, j'eusse abaissé le plateau pour mettre mon bâtiment au-dessous du niveau du château d'eau d'abord, et pour l'approprier aux besoins généraux ensuite.

Je l'aurais planté de manière à l'abriter contre les vents du nord et du nord-est; et, du côté des Récollets, j'aurais voulu des jardins montants, pour embellir le monument, tout en l'hygiénisant.

A la hauteur où vous placez cette école, êtes-vous bien sûr de n'y point faire, ou laisser germer les fluxions de poitrine? Je ne crains point d'en appeler à la science, et, si les docteurs de Saumur me donnent tort, seulement alors je consens à passer condamnation. Jusque-là, je persisterai à soutenir que l'école sera malsaine, par sa position, comme par son défaut de verdure.

Je ne voudrais point, Monsieur le Maire, soulever la moindre irritation dans les esprits; mais êtes-vous bien sûr encore que vos administrés vous suivront, pour le succès de l'école? Permettez-moi d'en douter. Quiconque réfléchira aux nécessités de l'hygiène, pourra bien trouver mal ce que vous aurez jugé bon... et alors... alors... que ferez-vous d'un bâtiment aussi considérable?

Les parents auront sous les yeux, d'ailleurs, à deux pas de là, un terme de comparaison. Comment est planté, lui, le monu-

ment des Récollets, ou l'école mutuelle? Vous le voyez abrité de tous les côtés par les coteaux contre les vents mauvais. Pourquoi n'avoir point agi de même?

Maintenant je voudrais bien savoir par où l'architecte espère faire entrer à l'école, et en sortir. Evidemment par les routes en zigzag qu'il dessine en ce moment. Or, il n'y a que deux passages: par la rue qui va le long du jardin botanique à l'église de Nantilly, ou par le collège ou la ruelle qui le longe. L'accès est-il possible par Nantilly? je ne l'affirmerais pas; mais par les marches et la ruelle, il le faudra bien. Or, ce seront là des travaux de déblais, fort coûteux assurément, dans lesquels on peut rencontrer beaucoup de mécomptes, et qu'il est difficile de calculer d'ailleurs. Il y a là un déficit à prévoir.

Arrivé à la rue du Collège, on me dit que le collège lui-même sera déchaussé par le nivellement. Mais a-t-on réfléchi aux fondations mêmes du collège, à la difficulté d'y pénétrer ensuite et aux caves qui pourraient bien jouer un mauvais tour à l'architecte?

J'aimerais mieux, s'il le fallait, ouvrir un débouché sur la rue des Boires, par la ruelle de l'Hôtel-Dieu.

Mais j'y pense! Pourquoi ne confieriez-vous pas à l'architecte-voyer de la Ville, qui connaît le terrain, la confection de la rue d'accès à l'école, de préférence à un architecte de Paris qui ne sait rien du pays?

En somme, j'aurais préféré mille fois la butte abaissée, l'école en retrait sur la rue des Moulins, ayant devant elle jardins et descente directe en pente douce sur la place des Récollets. Et alors on eût évité tous les frais d'accès, qui seront immenses.

On m'a dit que tel était le projet d'un des vôtres, le seul homme du bâtiment que renfermât le Conseil municipal. En écoutant ses avis, on eût fait, je crois, de grandes économies.

Mais le mal est accompli, et il est sans remède.

Et vous le savez, Monsieur le Maire, l'augmentation de l'impôt est toujours chose périlleuse, et le mécontentement peut se faire jour au moment des élections municipales. A votre place, je n'aurais pas l'esprit très-tranquille.

Un avertissement encore. C'est à force de chevaux et d'argent que les matériaux parviennent au chantier, par la rue des Moulins. Déjà une pareille ascension, à cette hauteur, est aussi ridicule que grave. Mais prenez garde! A une époque reculée, sous l'administration Persac, la rue des Moulins fut, un jour, témoin d'une grave catastrophe. Un fondis s'y opéra, sous la pression d'une charrette chargée, et la charrette fut précipitée dans le trou. On a bien recouvert alors ce trou de planches. Mais qui sait si, sous le poids des tombereaux d'aujourd'hui, parfois si lourdement chargés, un malheur n'arrivera point? C'est un avis à votre prévoyance.

Passons maintenant au monument qui s'élève. J'y ai vu des tuffeaux coupés en deux: pour servir à quoi? je l'ignore; mais il est bien évident qu'un tuffeau en deux parties n'aura point de résistance sérieuse, tandis que la pierre dans son entier possède une force énorme de résistance. J'ai bien peur que l'architecte ne se soit point rendu compte de ce coupage, et qu'il n'en résulte une sottise. Recommencer un travail, c'est perdre de l'argent.

Mais ce qui m'a le plus affecté peut-être, c'est d'avoir vu des briques aux mains des ouvriers. Des briques en Anjou, ce n'est point seulement un déshonneur pour le pays, c'est un gaspillage, je ne crains pas de le dire tout haut, car il faut bien que les administrés sachent qu'un mètre de briques vaut trois fois le prix d'un mètre de tuffeaux. Est-ce votre faute? Si c'est votre faute, un maire est coupable quand il laisse gaspiller l'argent des contribuables.

Je ne m'étonne donc pas que, devant toutes ces fautes accumulées, le conseiller municipal dont je parlais tout à l'heure ait fait insérer, si toutefois l'on n'a point fait erreur, une protestation dans l'un des procès-verbaux du Conseil, pour dégager sa responsabilité. Mais cela ne suffit point, à mon avis; et une protestation publique, par la voie des journaux, me paraît indispensable, quand on a charge d'électeurs. Un républicain, d'ailleurs, doit toujours être partisan des lumières, et heureux d'éclairer le public.

A la place de ce conseiller, je ferais plus peut-être. Four bien constater que je ne participe à aucune des parties du programme exécuté aujourd'hui, je rendrais

publiques mes études et le plan proposé par moi.

Les électeurs apprécieraient.

Enfin, et pour terminer ce trop long article, je souhaite fort que les 800,000 fr. destinés à l'école des filles ne soient point dépassés par l'imprévu.

400,000 fr. pour la Ville, c'est déjà beaucoup. Des connaisseurs estiment que l'on aurait pu construire un bel établissement à des frais bien moindres, surtout si, comme le disent les mauvaises langues, le nombre des élèves doit être de beaucoup inférieur aux espérances.

J'espère, Monsieur le Maire, que mes observations seront accueillies par vous avec l'esprit qui vous distingue, et, dans ces sentiments, je me dis

Votre dévoué compatriote,

PAUL PROUTEAU,
de Fontevault.

ÉCOLE DE TIR du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie à Saumur.

Compte rendu de la première séance pratique de tir du 6 septembre 1883 :

Nombre de tireurs.....	45
Balles tirées.....	90
Balles mises.....	37
Nombre de points.....	53

Résultat: 41 points 41 centièmes p. 0/0.

Dimanche 9 septembre 1883, tir à 200 mètres, de 9 heures à 11 heures du matin, sur le champ de tir militaire de Terrefort.

A la fin de la séance, seront remises aux meilleurs tireurs-sociétaires les deux médailles, prix du concours des 6 et 9 septembre.

Toute personne appartenant à l'armée à un titre quelconque, armée active, réserve ou armée territoriale, qui se présentera, sera admise à prendre part au tir, sur la présentation de son livret individuel.

COUR D'ANGERS.

Voici comment seront composés, d'après la loi du 31 août, les tribunaux de ressort de la Cour d'Angers, comprenant les départements de Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe :

Angers. — La Cour. — 1 chambre. 4 premier président. 4 président de chambre. 10 conseillers. 1 procureur général. 1 avocat général. 1 substitut. 1 greffier en chef. 2 commis.

Tribunal. — 2 chambres. 4 président. 4 vice-président. 4 juge d'instruction. 4 juges. 3 suppléants. 4 procureur. 2 substituts. 4 greffier. 2 commis.

Laval. — Tribunal. — 1 chambre. 4 président. 4 juge d'instruction. 2 juges. 2 suppléants. 4 procureur. 4 substitut. 4 greffier. 2 commis.

Le Mans. — Tribunal. — 2 chambres. 4 président. 4 vice-président. 4 juge d'instruction. 3 juges. 2 suppléants. 4 procureur. 4 substitut. 4 greffier. 2 commis.

Baugé. — Tribunal. — 1 chambre. 4 président. 4 juge d'instruction. 4 juge. 2 suppléants. 4 procureur. 4 substitut. 4 greffier. 4 commis.

Châteaugontier. — Tribunal. — 1 chambre. 4 président. 4 juge d'instruction. 4 juge. 2 suppléants. 4 procureur. 4 greffier. 4 commis.

Cholet. — Tribunal. — 1 chambre. 4 président. 4 juge d'instruction. 4 juge. 2 suppléants. 4 procureur. 4 greffier. 4 commis.

La Flèche. — Tribunal. — 1 chambre. 4 président. 4 juge d'instruction. 4 juge. 2 suppléants. 4 procureur. 4 greffier. 4 commis.

Mamers. — Tribunal. — 1 chambre. 4 président. 4 juge d'instruction. 4 juge. 2 suppléants. 4 procureur. 4 substitut. 4 greffier. 4 commis.

Mayenne. — Tribunal. — 1 chambre. 4 président. 4 juge d'instruction. 4 juge. 2 suppléants. 4 procureur. 4 substitut. 4 greffier. 4 commis.

Saint-Calais. — Tribunal. — 1 chambre. 4 président. 4 juge d'instruction. 4 juge. 2 suppléants. 4 procureur. 4 greffier. 4 commis.

Saumur. — Tribunal. — 1 chambre. 4 président. 4 juge d'instruction. 4 juge. 2 suppléants. 4 procureur. 4 greffier. 4 commis.

Segré. — Tribunal. — 1 chambre. 4 président. 4 juge d'instruction. 4 juge. 2 suppléants. 4 procureur. 4 greffier. 4 commis.

Nous recevons de tous les environs des plaintes nombreuses sur les dégâts que la dernière bourrasque a occasionnés. Les arbres fruitiers, surtout, en ont énormément souffert; presque tous ont été dépouillés, avant maturité, de leurs produits; les pommiers, les poiriers et les noyers sont, à cet égard, les plus intéressantes victimes. La vigne, également, aurait été grandement éprouvée, quoique dans de moindres proportions.

De mémoire d'homme, nous écrit-on, pareil ouragan ne s'était vu en pleine saison des fruits. L'ouragan du 2 septembre 1883 comptera certainement parmi l'un des plus terribles de ce siècle.

Le vénérable curé de Saint-Pierre, M. l'abbé Mérit, vient de publier la troisième partie de son *Etude sur la Religion*, dédiée, comme les deux premières, à ses paroissiens.

Après avoir donné la preuve de l'Existence de Dieu, puis celle de l'Immortalité de l'âme, il a démontré, dans sa nouvelle brochure, toujours avec la même lucidité, la Nécessité de la Religion. Nous ne saurions trop recommander cet opuscule, dont le style élégant et facile met à la portée de tous l'évidence de la thèse que M. Mérit s'est proposé de développer.

PÈLERINAGE DU PUY-NOTRE-DAME.

Dimanche 9 septembre.

Prix du billet, aller et retour: 2 fr. 15, et non 2 fr. 25, ainsi qu'il a été dit par erreur.

Les personnes qui n'ont pu se faire inscrire à la sacristie de leurs paroisses pourront se présenter à la conciergerie de l'Institution Saint-Louis.

Départ dimanche matin, à 9 heures précises, gare de l'Etat.

Faits divers.

Des pianos en bois antique. — On a retiré du fond du Rhin, à Mayence, d'énormes poutres de chêne parfaitement conservées et qui proviennent, dit-on, d'un pont construit par Drusus.

Un facteur de pianos s'en est rendu acquéreur et s'en sert pour confectionner des pianos d'une excellente sonorité.

Les anciens Romains seraient bien surpris d'apprendre que les matériaux qu'ils ont employés il y a dix-neuf siècles servent aujourd'hui à construire des pianos et à nous infliger des sonates redoutables ou des refrains horripilants.

Le roi des Belges se trouvait dernièrement sur la terrasse des courses à Ostende. Survient un couple anglais, et la femme, désignant le roi, dit au mari: « the king ».

L'Anglais se pose bravement devant le roi, tire des profondeurs de sa poche une poignée de monnaie, prend une pièce d'un franc et, regardant tout à tour le roi et la pièce, s'écrie enfin: « Oh yes, the king! »

Le roi a beaucoup ri de cet incident.

Un employé de Banque a fait dans ses opérations une erreur de 4,000 fr.

Prière à la personne qui l'aura reconnue de rapporter la somme au bureau du journal.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 SEPTEMBRE 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Clôture précède		Dernier cours.	Clôture précède		Dernier cours.	Clôture précède		Dernier cours.	Clôture précède		
3 %	79 60	79 65	Est	740	727 50	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 %	451	454	
3 % amortissable	81 45	81 35	Paris-Lyon-Méditerranée	1395	1400	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504	50	511	Est	360	357
4 1/2 %	111 30	110 50	Midi	1152	1151 25	— 1865, 4 %	520	522	—	Midi	359	359 75
4 1/2 % (nouveau)	108 15	108	Nord	1850	1855	— 1869, 3 %	400	402	—	Nord	366	361 50
Obligations du Trésor	505	501 50	Orléans	1300	1300	— 1871, 3 %	393	393	—	Orléans	360	359
Obligations du Trésor nouvelles	562	565	Ouest	795	798 75	— 1875, 4 %	513	513 50	—	Ouest	360	358 25
Bons de liq. départementaux	522	522 50	Campagne parisienne du Gaz	1372	1361 25	— 1876, 4 %	513	511 75	—	Paris-Lyon-Méditerranée	366	362 1
Banque de France	5405	5400	Canal de Suez	2407	2415	Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	235 50	—	Paris-Bourbonnais	361	362
Comptoir d'escompte	995	990	C. gén. Transatlantique	500	503 75	Bons de liquid. Ville de Paris	527	50	528	Canal de Suez	575	575
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1295	1300				Obligations communales 1879	448	25	456			
Crédit de France	18	18										
Crédit mobilier	332	50										

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR										
Heures	Minutes	Service	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Direct. soir.				
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.																	
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)	Saumur (départ)	6 15	9 30	10 52	1 15	3 3	4 40	8 5	Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 48	11 34	4 4	7 4	8 38	10 13	
8	56	matin, omnibus-mixte.	Chacé-Varrains	6 23	9 9	11	1 24	3 19	4 48	8 13	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 11	10 4	11 48	4 18	7 27	8 53	10 26	
1	25	soir.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 30	9 17	11 7	1 32	3 33	4 55	8 20	Chacé-Varrains	7 19	10 12	11 55	4 25	7 41	9 1	10 31	
3	32	express.	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 43	9 31	11 20	1 46	3 50	5 08	8 33	Saumur (arrivée)	7 31	10 24	12 5	4 34	7 54	9 12	10 40	
2	15	omnibus.																	
10	36	(s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.							
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.	Saumur (départ)	10 52	1 13	Niort (départ)	5 26	12 48	Montreuil (départ)	7 5	1 56	8 42	Poitiers (départ)	6	12 55	6 55			
8	21	omnibus.	Montreuil-Bellay	11 30	2 15	Parthenay	6 38	2 6	Loudun	8 3	2 57	9 46	Neuville	6 36	1 29	7 33			
9	37	express.	Thouars	12 35	3 19	Airvault	7 10	2 38	Arçay	8 29	3 11	10	Mirebeau	7 3	1 53	8 1			
12	48	soir, omnibus-mixte.	Airvault	1 20	3 49	Thouars	9	3 27	Mirebeau	9 17	3 59	10 52	Arçay	7 56	2 40	8 53			
4	44	—	Parthenay	2 3	4 18	Montreuil-Bellay	9 29	3 53	Neuville	9 45	4 25	11 18	Loudun	8 38	3 6	9 24			
10	24	express-poste.	Niort (arrivée)	3 17	5 16	Saumur (arrivée)	10 24	4 34	Poitiers (arrivée)	10 20	4 56	11 50	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	3 45	10 3			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																			

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par lots :

1° UNE MAISON

Située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

Comprenant deux corps de bâtiments, actuellement occupée par M. Cavellier ;

2° ET UNE AUTRE MAISON

Située à Saumur, rue de la Marmaillette, n° 2.

Occupée par la Société du commerce, avec jardin et terrain clos de murs.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (556)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A AFFERMER

UNE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ

Sise à 2 kilomètres de Saumur.

Comprenant beaux bâtiments, vastes jardins, terres et rangées de vignes.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (522)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1° UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 56, et rue de l' Arsenal,

Composée de trois corps de bâtiments, comprenant : boutiques, arrière-boutiques, vaste atelier, chambres, greniers, cellier et buanderie ; cour, puits et pompe ;

2° UN FONDS DE COMMERCE

D'AUBERGISTE

Exploité dans cette maison, avec le matériel et les marchandises en dépendant.

S'adresser audit M^e MÉHOUS, notaire. (562)

A VENDRE

MAGNIFIQUE CHIEN DE GARDE

Race Montagne.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochain.

En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,

Actuellement occupée par MM. Faucillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage ; deuxième et troisième étages sur la rue ; grenier, cour, remise et écurie ;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

UN HOMME de 40 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre,

S'adresser au bureau du journal.

M^e CAILLEAU, notaire à Longueville, demande un premier Clerc capable.

GRANDS MAGASINS

DE

l'Épicerie Moderne

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY

SAUMUR.

MACHINES A COUDRE

De tous systèmes.

BOULITTE

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



LOTÉRIE de l'EXPOSITION d'AMSTERDAM

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL

DU 1^{er} AVRIL 1883, N° 10

6,000,000 de BILLETS FORMANT

30 SÉRIES de 200,000 BILLETS chacune



Vente autorisée en France : 2,000,000 de BILLETS.

Vente autorisée en France : 2,000,000 de BILLETS.

Cette Loterie donne en Lots :

LA MOITIÉ DE SON CAPITAL

Six Gros Lots

1 Gros Lot d'une valeur de	200.000 ^f
2 Gros Lots d'une valeur de 100.000 ^f	200.000 ^f
1 Gros Lot d'une valeur de	50.000 ^f
2 Gros Lots d'une valeur de 25.000 ^f	50.000 ^f
6 Gros Lots	Reporté... 500.000 ^f

6 Lots	Reporté... 500.000 ^f
30 Lots d'une valeur de 10.000 ^f	300.000 ^f
60 Lots d'une valeur de 5.000 ^f	300.000 ^f
30 Lots d'une valeur de 4.000 ^f	120.000 ^f
30 Lots d'une valeur de 3.000 ^f	90.000 ^f
60 Lots d'une valeur de 2.000 ^f	120.000 ^f
216 Lots	Reporté... 1.430.000 ^f

216 Lots	Reporté... 1.430.000 ^f
360 Lots d'une valeur de 1.000 ^f	360.000 ^f
900 Lots d'une valeur de 500 ^f	450.000 ^f
1740 Lots d'une valeur de 200 ^f	348.000 ^f
3490 Lots d'une valeur de 100 ^f	349.000 ^f
1260 Lots d'une valeur de 50 ^f	63.000 ^f
7,966 Lots	Valeur 3.000.000

Il y a SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX LOTS d'une Valeur de TROIS MILLIONS

TIRAGE A LA CLOTURE DE L'EXPOSITION

LES 30 SÉRIES en dehors des Lots qui leur sont affectés CONCOURONT au TIRAGE DES SIX GROS LOTS

VENTE AU DÉTAIL : dans tous les Bureaux de Tabac, chez les Libraires et Marchands de Journaux, et dans les Gares de Chemins de fer. VENTE EN GROS : adresser Espèces, Chèques ou Mandats à M. BASSET, 8, Rue Montesquieu, PARIS.

On demande des Correspondants dans toutes les Villes de France.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M^r Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.